



Déclarations et Discours

N° 79/15

POLITIQUE ET RELATIONS ÉTRANGÈRES DU CANADA

Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Flora MacDonald, devant le Canadian Club de Montréal, Québec (17 septembre 1979)

J'aimerais m'entretenir aujourd'hui avec vous de certains aspects de la politique et des relations étrangères du Canada. Je sais que ces questions vous intéressent.

Aucun examen exhaustif de la politique étrangère du Canada n'avait été entrepris depuis une décennie. Or les rapports de force dans le monde ont beaucoup changé depuis dix ans, et les superpuissances subissent aujourd'hui des contraintes tout à fait inattendues. Le retour de la Chine sur la scène mondiale après une période d'isolationisme a modifié du tout au tout s'équilibre politique. La décolonisation a pratiquement été menée à terme, d'où l'apparition d'un grand nombre de nouveaux États, dont certains reconnaissent aujourd'hui que leurs ressources modestes compromettent leurs aspirations à la prospérité économique et même à la sécurité nationale. A elles seules, les majorations du prix du pétrole décrétées par le cartel international connu sous le nom de l'OPEP ont tellement modifié l'équilibre économique de la planète que nos doctrines commerciales vieilles de dix ans, ne peuvent manquer d'être dépassées.

A titre de gouvernement du Canada, il nous incombe de considérer d'un regard neuf le monde d'aujourd'hui et de voir quelle est la place du Canada. Notre accession récente au pouvoir nous en offre l'occasion tout indiquée. Je ne préjugerai pas des résultats de cet examen en affirmant que toutes nos politiques actuelles sont insuffisantes et inappropriées. A vrai dire, j'ai été impressionnée par la flexibilité avec laquelle nous avons relevé beaucoup de défis dans un monde en évolution constante. Toutefois, j'estime qu'il entre dans les attributions du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de repenser sérieusement nos orientations.

Il vous intéressera peut-être de savoir de quelle manière j'entends faire exécuter cet examen. Je n'en connais pas encore les résultats, mais je vois déjà comment nous les obtiendrons.

Nous nous sommes engagés à rendre le gouvernement plus ouvert et plus attentif. Pour ce faire, nous avons promis de revitaliser nos institutions parlementaires. Les députés sont, après tout, les représentants directs de la population et constituent le meilleur intermédiaire par lequel le gouvernement peut rester en contact avec l'opinion et les préoccupations de l'électorat. Nos parlementaires participeront de près à l'examen de la politique étrangère. Il serait malavisé de sous-utiliser pareilles ressources.

Le Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, entre 1970 et 1973, s'est penché sur quatorze grandes questions, y compris des points aussi importants que le conflit entre le Nigéria et le Biafra, la création du Centre de recherches pour le

développement international, les Nations Unies et le maintien de la paix, les relations canado-américaines, et l'important examen de la politique étrangère intitulé "Politique étrangère au service des Canadiens". Ces travaux ont été précieux et ont permis à de nombreux citoyens d'exposer leurs vues et leurs préoccupations lorsqu'ils ont témoigné devant le Comité. Ils ont incité la population à s'intéresser à beaucoup des grandes questions du jour et ont même semblé avoir influé sur la politique du gouvernement.

On doit donc regretter qu'après quatorze enquêtes en quatre années, le Comité n'en ait mené que deux en 1974 et une seule par année en 1975, 1976 et 1977 et qu'aucune enquête n'ait été effectuée en 1978. Les choses vont changer et l'une des premières missions qui sera confiée au Comité sera de passer en revue l'ensemble de notre politique étrangère à la lumière de la conjoncture internationale actuelle. Nous encouragerons le Comité à faire participer autant de Canadiens que possible à ses travaux.

J'ai dit que je ne saurais préjuger de l'issue des délibérations du Comité. Je ne saurais non plus m'abstenir de prendre des décisions jusqu'à ce qu'il ait déposé son rapport et que le gouvernement ait eu l'occasion d'étudier ses conclusions. La terre ne cessera pas de tourner pour plaire au Parlement du Canada. C'est pourquoi j'aurai des discussions avec des représentants de tous les milieux. Mes collaborateurs me feront connaître les préférences des Canadiens sur la gamme quasi infinie de questions qui relèvent de mes responsabilités. L'histoire continuera de s'écrire, et j'en profiterai pour préparer mes collègues et moi-même à l'examen d'ensemble de notre politique étrangère et aux décisions qu'ils susciteront.

Mais comme je l'ai dit, des décisions devront être prises et le seront. C'est pourquoi j'estime qu'il convient de nous entretenir quelques minutes sur la façon dont j'entends aborder ce travail et de vous indiquer les secteurs sur lesquels j'entends mettre l'accent dans l'exercice de mes responsabilités ministérielles.

J'aborderai trois grands secteurs ici. Tout d'abord, je compte faire en sorte que la politique étrangère du Canada insiste encore davantage sur les questions des droits de la personne et nous veillerons à déceler les transgressions à des accords internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'accord d'Helsinki. Je crois fermement que la façon dont nous traitons nos semblables est la pierre de touche de la civilisation. Aussi bien au Canada que dans la communauté internationale, les vœux pieux sur les droits de la personne ne manquent pas, mais les transgressions flagrantes de ces droits ne manquent pas non plus.

Cela ne sera pas la première fois que le Canada prendra fermement position contre les violations flagrantes des droits de la personne du genre de celles qui découlent de la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud. Nous continuerons de les condamner avec la même vigueur. J'entends en outre user de ma position pour effectuer des démarches directes auprès des gouvernements dans les cas de dénis de justice. J'ai déjà intercédé de cette façon à plus d'une reprise. Tout dernièrement, je me suis occupée du cas de Ida Nudel, à qui ses tentatives d'émigration d'Union

soviétique ont valu l'exil en Sibérie. Même si je le voulais, il me serait impossible d'intervenir dans chaque cas de ce genre. Mais j'ai choisi de faire des représentations pour Ida Nudel pour des raisons humanitaires; sa santé se détériore rapidement et les conditions de son emprisonnement en Sibérie sont particulièrement cruelles. Elle est la victime impuissante d'une punition qui dépasse de loin le "crime" dont elle est accusée.

Le deuxième secteur est celui de la participation de la population à la politique étrangère. J'ai la profonde conviction que plus nous parviendrons à faire participer les citoyens à l'élaboration de la politique gouvernementale, meilleur sera notre gouvernement. Un peu plus tôt, j'ai parlé du rôle accru que nous avons l'intention de conférer à un comité parlementaire. Il ne s'agit encore que d'un seul comité et que d'un seul aspect de l'attachement du gouvernement à cette ligne de conduite. Certains d'entre vous se diront peut-être: "J'ai déjà entendu ce genre de discours". Permettez-moi donc de vous donner un exemple concret de la manière dont le présent gouvernement a déjà mis en pratique cette ligne de conduite.

Dès le début de mon mandat, j'ai compris que la situation des réfugiés de la mer en Asie du Sud-Est commandait que nous agissions sur deux plans différents. D'abord sur le plan politique. Pour le gouvernement — comme pour tous les Canadiens, j'en suis sûre —, il était tout simplement intolérable que le Gouvernement du Vietnam poursuive délibérément une politique d'expulsion de centaines de milliers de ses propres citoyens. Vous vous souvenez sans doute que pendant des années le Canada a entretenu de bonnes relations avec le gouvernement d'Hanoi. Or, tout au long de la guerre du Vietnam avec les États-Unis, nous n'avons pas pris parti et Hanoi a reconnu et apprécié notre position modérée.

Cependant, étant donné la politique de violation des droits de la personne adoptée récemment par le Vietnam, nous avons suspendu tous nos programmes d'aide à ce pays. Je me suis personnellement entretenue avec les représentants de ce gouvernement à Ottawa et à l'étranger, et je leur ai bien fait comprendre que la bonne entente entre nos deux peuples était sérieusement compromise par leur action. A la Conférence de Genève sur les réfugiés, j'ai exhorté tous les autres gouvernements à exercer tous les moyens de pression possibles pour détourner les Vietnamiens de leur objectif inhumain. Les démarches qu'a effectuées le Canada, de concert avec celles de plusieurs autres pays, ont au moins entraîné une modification temporaire des politiques du Vietnam. Le flux des réfugiés de la mer a été endigué et les départs illégaux ont cessé. Seul le gouvernement pouvait lancer ce genre d'appel à une pareille tribune. Bien sûr, nous n'aurions pu adopter une position aussi ferme si nous n'avions été assurés de l'appui de la population canadienne.

Sur le plan humanitaire, il fallait trouver une solution au sort tragique de ces déracinés qui ont désespérément besoin d'un toit. Les pays où ils se sont réfugiés sont dépassés par les problèmes qu'a causé leur afflux, et il est illusoire d'espérer qu'ils continueront à leur accorder refuge sans avoir l'assurance que d'autres pays leur permettront à leur tour de s'installer chez eux en permanence. Les nations comme le Canada se doivent de jouer le rôle d'une soupape de sûreté pour empêcher que ne meurent des centaines

de milliers d'humains. Le Canada n'avait pas d'autre choix que d'accepter d'accueillir des réfugiés. En tout cas, nous n'avions pas le choix si nous voulions être en règle avec nos consciences, et pour moi, cela revient à ne pas avoir de choix. Cependant, nous pouvions choisir de quelle façon nous leur viendrions en aide. Le gouvernement aurait pu décider d'accueillir et d'aider un nombre arbitraire de réfugiés. Mais nous savions que la détresse de ces malheureux avait ému les Canadiens. Nous savions que d'un océan à l'autre des milliers de Canadiens s'étaient déjà mis en quête d'un moyen de les aider. Or, voici la solution qui fut proposée: le gouvernement parrainerait un réfugié pour chaque réfugié parrainé par un citoyen. Non seulement cela donnerait aux Canadiens l'occasion de satisfaire leur désir d'aider directement les personnes qui se trouvent dans cette situation tragique, mais cela leur permettrait également de déterminer le nombre total de réfugiés admis ici. C'est un programme de collaboration entre les citoyens et le gouvernement.

Je pense que cet exemple démontre clairement notre attachement aussi bien à la question des droits de la personne qu'à celle de la participation aux affaires étrangères. Il illustre aussi d'excellente manière le genre de coopération que nous comptons avoir avec les gouvernements provinciaux. Pendant toute l'opération, nous sommes restés en contact étroit avec les gouvernements des provinces, les consultant à propos du nombre de réfugiés qu'elles étaient désireuses et capables d'aider et des services qui allaient devoir être fournis aux nouveaux arrivants. A ce propos, j'aimerais souligner l'intérêt et le soutien manifestés par le gouvernement du Québec. L'aide généreuse et constructive qu'il a apportée a contribué à garantir le succès du programme. Il serait difficile de trouver un meilleur exemple de coopération efficace entre les deux paliers de gouvernement.

Le troisième secteur de la politique étrangère que je veux évoquer est celui de l'aide aux pays en développement. En ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je suis responsable de l'orientation générale de nos programmes d'aide. Il s'agit là d'une facette particulièrement importante du portefeuille, puisque l'aide est très souvent, et de loin, le volet le plus important de nos relations avec un grand nombre de pays en développement. Les objectifs à long terme de notre programme d'aide seront, évidemment, l'un des points de la revue d'ensemble de notre politique étrangère. Ici encore, cependant, les décisions ne pourront attendre. Des projets seront constamment mis de l'avant et étudiés et il faudra maintenant prendre des décisions qui auront des retombées importantes dans les années à venir.

Plusieurs aspects doivent être étudiés lorsqu'il s'agit des questions d'aide. Dans le passé, la plus grande partie de notre aide a été consacrée au domaine social — écoles enseignantes, médecins, hôpitaux et services sociaux. Peu à peu, les pays en développement ont constaté que leur gouvernement devait jouer un rôle plus grand et plus actif dans l'édification de l'infrastructure économique. Mon récent voyage en Afrique m'a permis de constater que l'on reconnaît maintenant la nécessité de consacrer des fonds publics au développement d'installations telles que les ports, les entrepôts, les usines et les services de distribution. On fera de plus en plus appel à nous pour aider les pays en développement dans ces domaines. C'est d'ailleurs une évolution que j'appuie sans réserves.

Dans le domaine de l'aide, un vieux dicton dit: "Donnez un poisson à un homme, et il nourrira sa famille pour une journée; montrez-lui comment pêcher, et il la nourrira pour la vie." Les disparités énormes et croissantes entre pays nantis et pays démunis ne disparaîtront jamais si nous n'aidons pas ces derniers à développer leur économie de base. J'entends veiller à ce que nos programmes d'aide contribuent réellement au développement à long terme des pays bénéficiaires — tant par souci humanitaire que par intérêt politique national.

Je ne suggère pas que nous devrions cesser de nous intéresser ou de prendre part à des programmes sociaux. De nombreux pays en développement ont encore besoin d'aide à ce chapitre. Mais c'est un domaine où, à mon avis, le gouvernement devrait de plus en plus — mais non exclusivement — céder la place au secteur privé. Pour sa part, le Canada possède un grand nombre d'organisations privées, appelées organisations non gouvernementales ou ONG, qui ont une large expérience de l'administration de programmes au tiers monde. D'après ce que j'ai vu, elles peuvent exécuter ce genre de travail avec autant d'efficacité et à moindre coût que le gouvernement par l'intermédiaire de ses programmes. En appuyant davantage les ONG, nos efforts auront plus d'effet, quel que soit le niveau des dépenses engagées, et nous pourrions ainsi promouvoir l'objectif dont j'ai déjà parlé: augmenter la participation individuelle des Canadiens aux affaires étrangères. Voilà trois exemples de changements d'orientation auxquels vous pouvez vous attendre du présent gouvernement dans le domaine des affaires étrangères.

Ici comme ailleurs au Canada, je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de nos relations avec les pays étrangers. Vous en êtes conscients, vous le voyez dans votre vie quotidienne. Les problèmes que nous confrontons sont de plus en plus complexes et importants. Le gouvernement ne peut, à lui seul, trouver toutes les solutions. Nous avons besoin de votre énergie, de votre intelligence, de votre expérience. Ensemble, nous pouvons contribuer — même petit à petit — à construire un monde meilleur, à la fois pour les Canadiens et tous les peuples de la terre.

Merci.

S/C